

depuis 1840
chaque jour un peu plus ...

Circulaire 4106 F - 02

Documentation à l'adresse de
l'utilisateur et de l'installateur



FOYER - CHEMINÉE

Réf. 695 GAZ

Puissance : 10 kW - Volume de Chauffe : 280 m³ corrigé

Vous venez d'acquérir un foyer de cheminée fonctionnant au gaz. Vous avez fait confiance à notre marque, nous vous en remercions bien vivement.

Vous allez ajouter maintenant au plaisir ressenti devant un feu de cheminée, le confort de l'utilisation d'un appareil à gaz ultra moderne et hautement performant.

Pour vous aider à tirer le meilleur parti de votre appareil, nous vous conseillons de lire attentivement cette brochure. Vous y trouverez toutes les indications nécessaires à l'utilisation rationnelle et économique de votre appareil.

Lorsque l'appareil aura été installé correctement, il vous donnera bien peu de souci ! . . . Sa régulation de haute précision, son système de sécurité et de contrôle ultra perfectionné vous permettront d'oublier complètement la conduite de l'appareil.

Il se pilotera lui-même pour vous offrir, quand vous le voulez, le plaisir de la vision d'une flamme vivante en vous assurant en permanence la qualité d'une température réglée grâce à l'utilisation de la technologie de pointe qu'est l'électronique.

Ajouter à cela l'extrême robustesse de son corps de chauffe et de son brûleur entièrement réalisés en fonte moulée assurant à ces derniers une longévité exceptionnelle, une stabilité inégalée et un volant thermique remarquable assurant un chauffage régulier et constant sans surchauffe hautement préjudiciable.

L'accumulateur de calories constitué par les 180 kilos de fonte de l'appareil permet une diffusion parfaite. Le brûleur sur la demande du thermostat d'ambiance, recharge cet accumulateur quand c'est nécessaire.

Si à un moment de la journée, vous souhaitez profiter de la flamme malgré une température suffisamment élevée, il vous est toujours possible de relever le thermostat d'ambiance ou de demander une "dérogation" au programmeur. La chaleur produite sera stockée par la fonte et restituée doucement et régulièrement. Vous n'aurez pas gaspillé d'énergie.

CARACTÉRISTIQUES

Encombrement : (Fig. 1)

Hauteur : 1112 mm

Largeur : 690 mm

Profondeur : 435 mm

Poids : 180 kg

- Raccordement au conduit de fumée Ø 125 mm.
- Vitre vitrocéramique résistant à 800° C.
- Régulation par thermostat d'ambiance classique ou par thermostat programmeur.
- Corps de foyer entièrement en fonte.
- Sécurité contrôle de flamme par ionisation.
- Bloc combiné gaz à deux électro-vannes.
- Allumage électronique du brûleur.
- Coupure de gaz immédiate en l'absence de flamme.
- Dimension de la vitre : 626 x 427 mm.

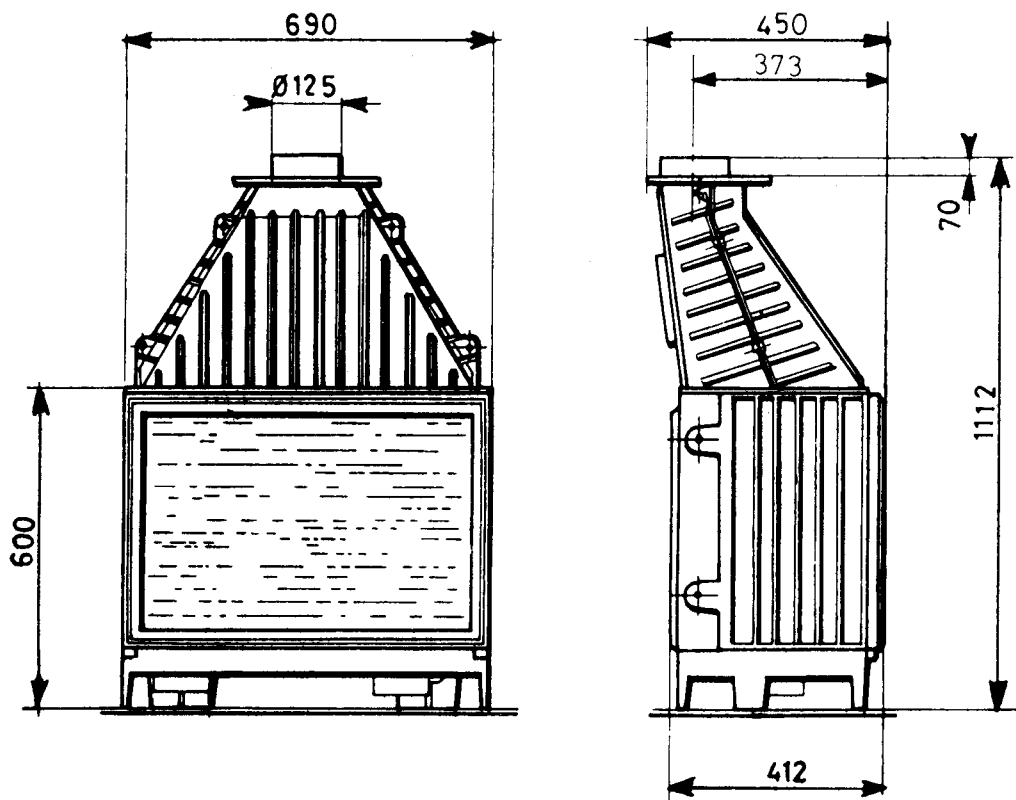


Fig. 1

INSTALLATION

CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES D'INSTALLATION ET D'ENTRETIEN

L'installation et l'entretien de l'appareil doivent être effectués par un professionnel qualifié conformément aux textes réglementaires et règles de l'art en vigueur, notamment :

- **Arrêté du 2 Août 1977** : Règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation et de leur dépendance.
- **Norme DTU P 45-204** : Installations de gaz (anciennement DTU n° 61.1 - Installation de gaz - Avril 1982 + additif n° 1 Juillet 1984).
- **Règlement Sanitaire Départemental.**
- **Norme NF C 15-100** : Installations électriques à basse tension - Règles.

- L'installation de distribution d'air chaud par extraction mécanique dans la hotte de cheminée est interdite. Elle pourrait en effet perturber le fonctionnement du coupe-tirage.

MISE EN PLACE

IMPORTANT :

- L'appareil est conçu pour être installé puis habillé de matériaux réfractaires.
 - Il est cependant possible d'installer l'appareil dans une cheminée existante à condition toutefois de prévoir la circulation de l'air de convection dans la hotte existante (Fig. 2).
 - Après avoir démonté le cadre de la vitre, retirer toutes les pièces de l'intérieur de l'appareil jusqu'à ce qu'il soit totalement vide. Le sol doit être apparent de l'intérieur.
 - Ne pas démonter l'avaloir, les côtés et le derrière car l'étanchéité de l'ensemble est contrôlée en usine.
 - Pour les foyers installés dans des cheminées avec l'embase encastrée de 50 mm dans la sole foyer : prévoir une ventilation basse dans la plaque support foyer et une entrée d'air soit par la niche, soit par des grilles installées dans la base de l'habillage, soit par le sol ou la base du mur d'adossement. Dans ce cas, 10 mm de ventilation entre l'embase et l'habillage doivent apparaître.
 - L'aération du système de contrôle électronique en dessous de l'appareil est capital. La sole foyer doit présenter une ouverture minimale de 300 x 150 mm qui doit elle-même déboucher dans la pièce par une ouverture équivalente.
- Seule la convection permanente qui renouvellera l'air sous l'appareil permettra au système électronique de rester à une température de fonctionnement.

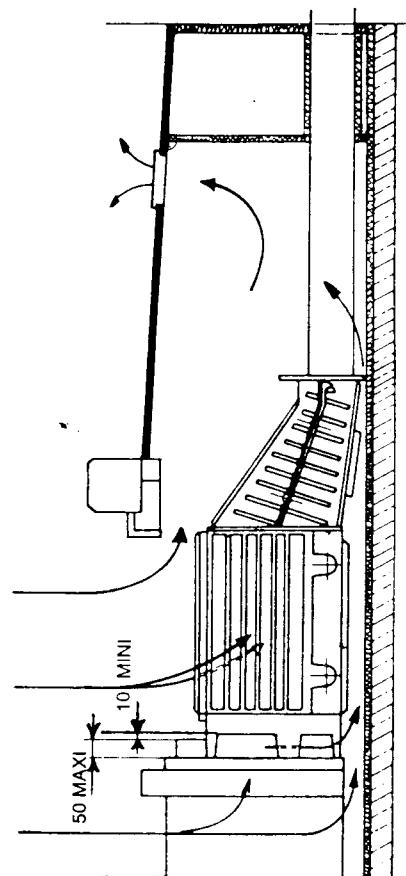


Fig. 2

MISE EN PLACE DU DETECTEUR D'ANOMALIES DE TIRAGE

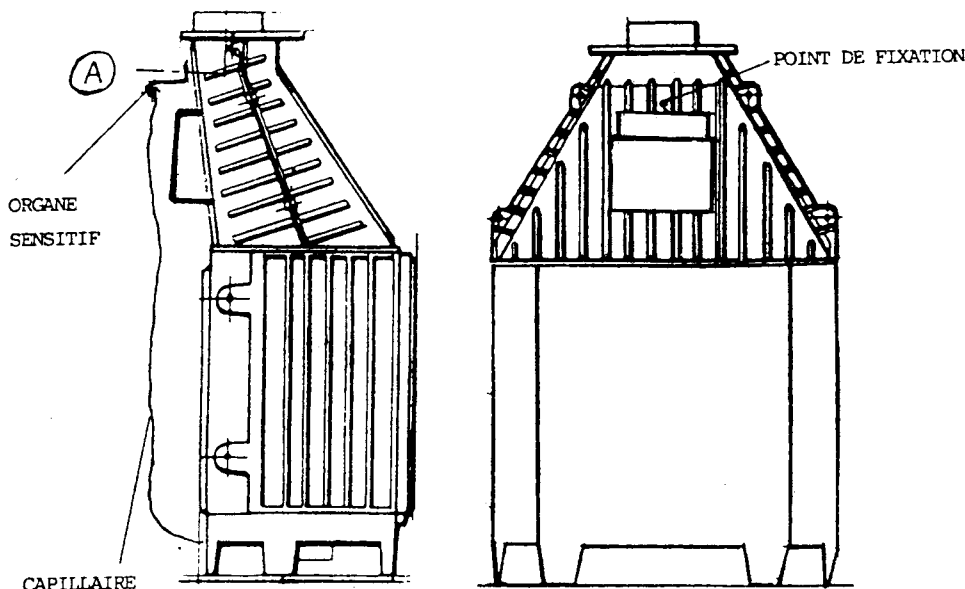
La nouvelle réglementation européenne impose la mise en place d'un détecteur d'anomalies de tirage.

Si le conduit de cheminée n'assure pas ou assure mal l'évacuation des produits de la combustion, l'appareil se met en sécurité.

LA MISE EN PLACE DE L'ORGANE SENSITIF EST IMPERATIVE !

Procéder comme suit :

- dérouler le capillaire avec précaution,
- le passer derrière l'appareil,
- fixer la patte support de l'organe sensitif comme indiqué sur la figure ci-contre.



PREPARATION AVANT LA MISE EN PLACE

Doivent aboutir sous l'appareil :

- a) Le fil de raccordement du thermostat d'ambiance ou du programmeur.
- b) Le fil d'amenée du courant électrique et de la terre.
- c) Le tuyau d'arrivée du gaz.

REMARQUE :

Si la cloison d'adossement est constituée de matériaux combustibles, il convient de la protéger efficacement à l'aide de 5 cm de laine de roche haute température dont une face est garnie d'une feuille métallique.

Prévoir au moins 8 dm² pour permettre la convection, au sommet du déflecteur intérieur de la hotte.

La poutre de bois doit être efficacement protégée par l'arrière.

Prévoir un passage d'air entre celle-ci et l'appareil d'au moins 5 cm.

RACCORDEMENT AU CONDUIT DE CHEMINÉE

L'appareil doit être raccordé correctement et de façon étanche au conduit d'évacuation des produits de la combustion.

- Utiliser du tuyau neuf de diamètre 125 mm, inox ou émaillé et le mettre en place de façon aussi verticale que possible.
- Toujours ménager la possibilité de visite de ce tuyau.
- Limiter les parcours horizontaux.
- Ne jamais placer de clé de tirage sur l'évacuation.

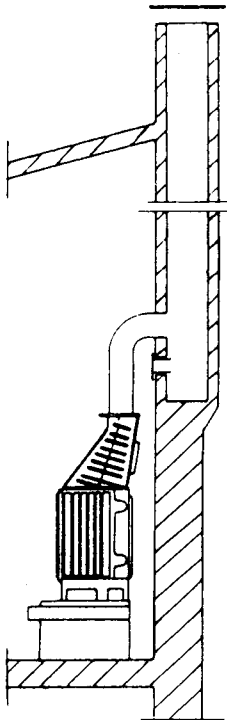


Fig. 3

En général, 4 cas peuvent se présenter :

1) Raccordement à un conduit existant et en bon état (Fig. 3).

2) Raccordement à un conduit existant qu'il faut rénover.
Utiliser un tuyau de cheminage ayant reçu un avis technique (Fig. 4).

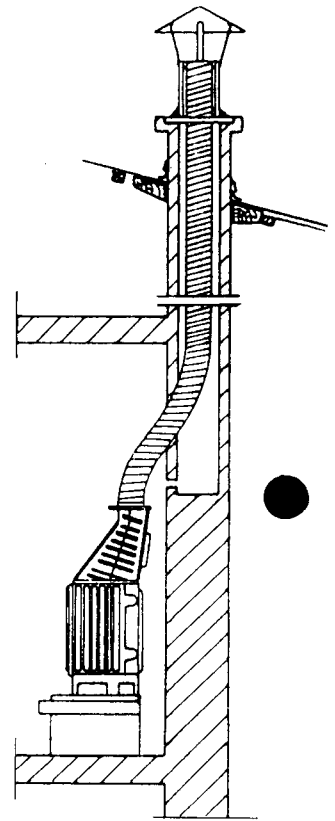


Fig. 4

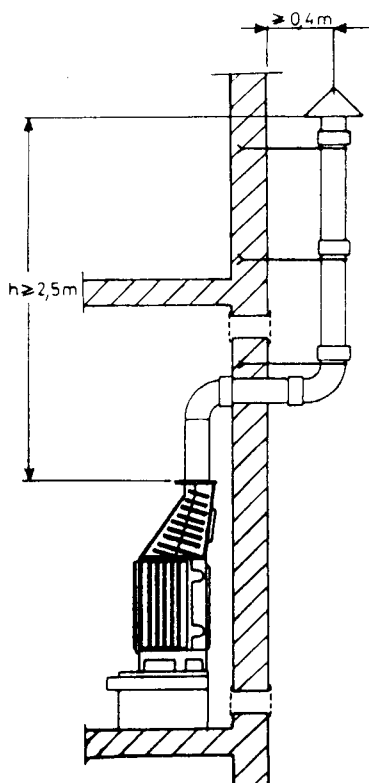


Fig. 5

3) Raccordement au travers d'une cloison extérieure.
Utiliser des produits homologués : la hauteur minimale doit atteindre 2,5 m du dessus de l'appareil à la sortie (Fig. 5).

4) Raccordement au plafond. Utiliser un produit isolé homologué. Le conduit isolé doit traverser le plafond et aboutir dans la hotte (Fig. 6).

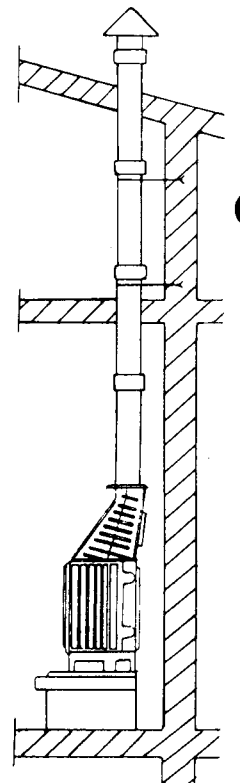


Fig. 6

REMARQUE : Dans tous les cas, prévoir l'aération du local dans lequel l'appareil est installé conformément à la réglementation (section minimale 50 cm²).

RACCORDEMENT AU RÉSEAU GAZ

RAPPEL : Le raccordement doit être réalisé en respect du DTU 61-1 et notamment :

- Une vanne d'arrêt placée sur la canalisation visible et accessible doit permettre de couper le gaz à tout moment.
- Les brasures placées sur la conduite doivent avoir un point de fusion à 450° C après la pose.
- Nous recommandons que l'arrivée du gaz soit réalisée en tuyau de cuivre rigide de 16 mm jusque la vanne d'arrêt. Raccorder ensuite à l'appareil à l'aide de tuyau de cuivre recuit de Ø 12 mm (Fig. 7).

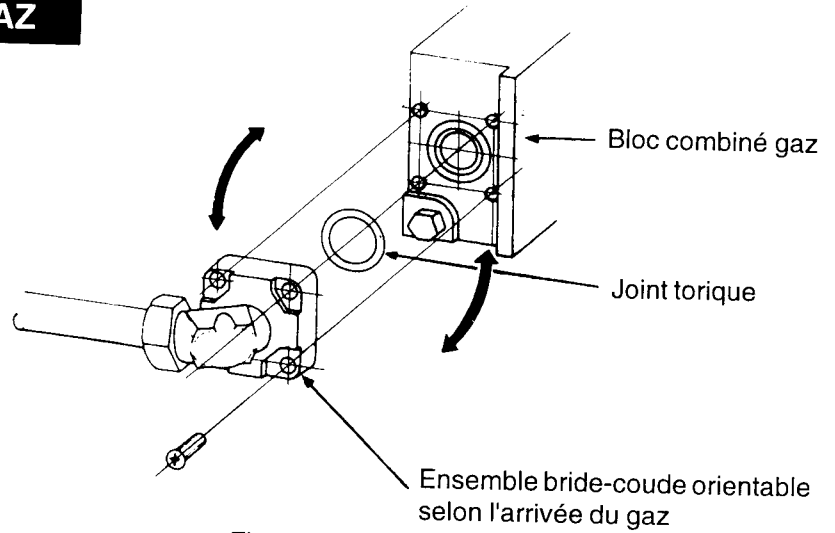


Fig. 7

RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

NOTA : Il est impératif que la mise à la terre soit effective, sinon l'appareil se mettrait en sécurité. La borne 4 doit recevoir la phase et la borne 5 le neutre (voir schéma électrique).

En cas d'inversion, il y aurait une mise en sécurité aussitôt après allumage. Il suffit alors d'inverser la polarité soit à la prise ou au bornier.

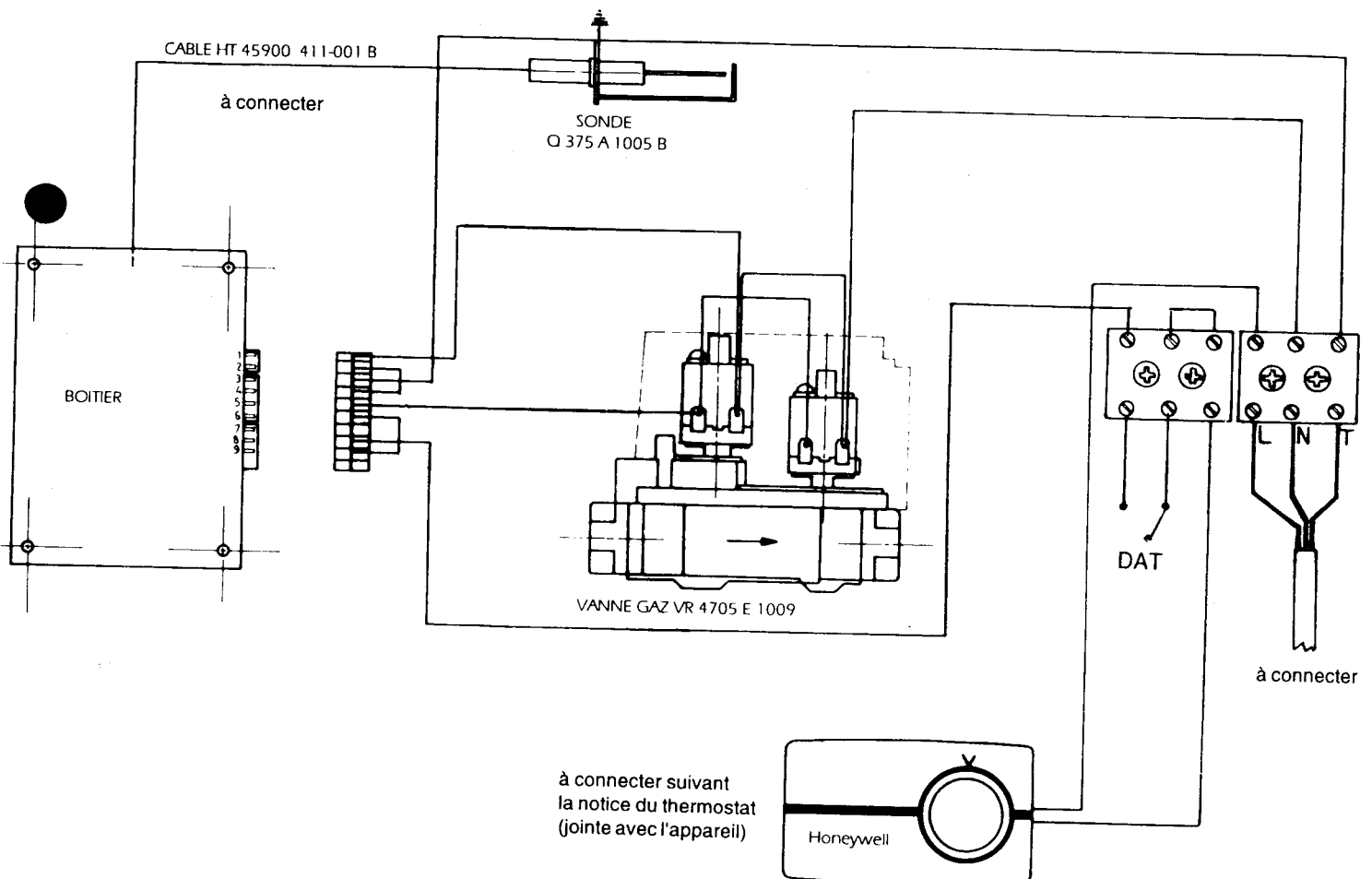
Raccorder le fil de terre à la borne repérée (la 6ème du bornier).

Raccorder le thermostat d'ambiance entre les bornes 3 et 4 (voir schéma électrique).

REMARQUES : Le courant d'alimentation étant très faible en intensité, des conducteurs de 0,75 mm sont suffisants. Brancher le courant lorsque la mise des composants est totalement terminée.

Connection au thermostat d'ambiance : raccorder à la borne 1 et à la borne 3.

Connection au thermostat d'ambiance programmeur : raccorder à la borne A et à la borne B.



MONTAGE DES COMPOSANTS

1°) - Mettre en place le déflecteur en fonte. Celui-ci doit prendre appui sur les repos de la plaque arrière de foyer, et reposer à l'avant sur la partie horizontale de l'avaloir (Fig. 8).

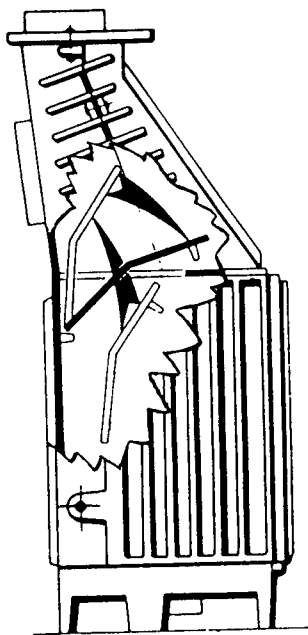
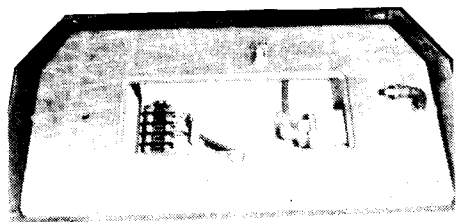


Fig. 8

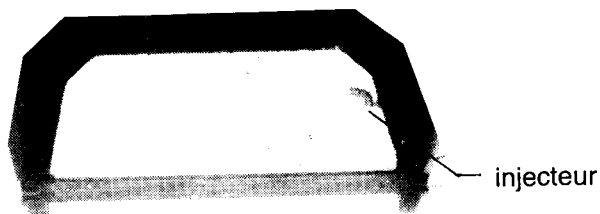
2°) - Mise en place de la plaque support de composants.

- Mise à la terre (borne 6).
- Raccordement thermostat.
- Raccordement électrique.
- Raccordement au réseau gaz.



- Raccordement du câble H.T. entre l'électrode et le boîtier électronique de contrôle.

3°) - Remise en place de la trappe d'accès et positionnement de l'écran protecteur de chaleur en céramique.



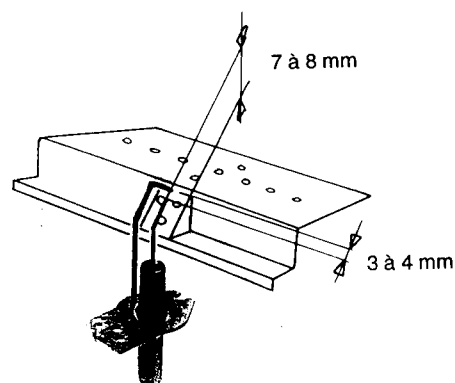
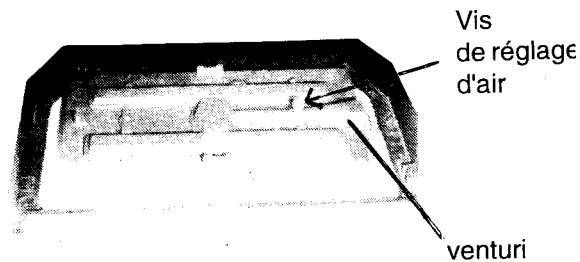
4) Mise en place du brûleur : prendre soin de ne pas détériorer l'électrode d'allumage et de détection.

Les électrodes doivent dans un premier temps :

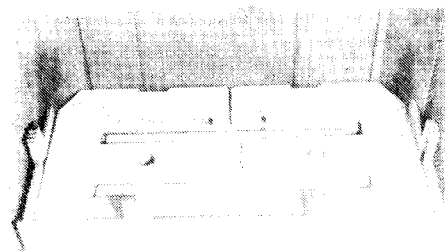
- être écartées d'environ 4 mm
 - être écartées du brûleur de 7 à 8 mm
- Les électrodes doivent toujours être "baignées" par une flamme pendant le fonctionnement.

Placer les pieds du brûleur dans les logements après avoir introduit l'injecteur dans le venturi.

Présenter en levant largement le côté gauche.



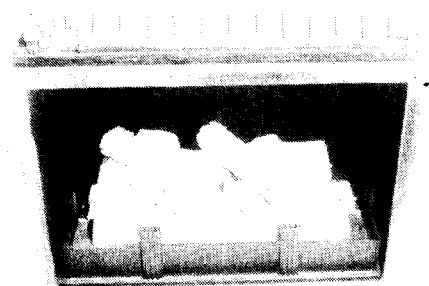
5°) - Mise en place des chenêts et positionnement des supports de bûches.



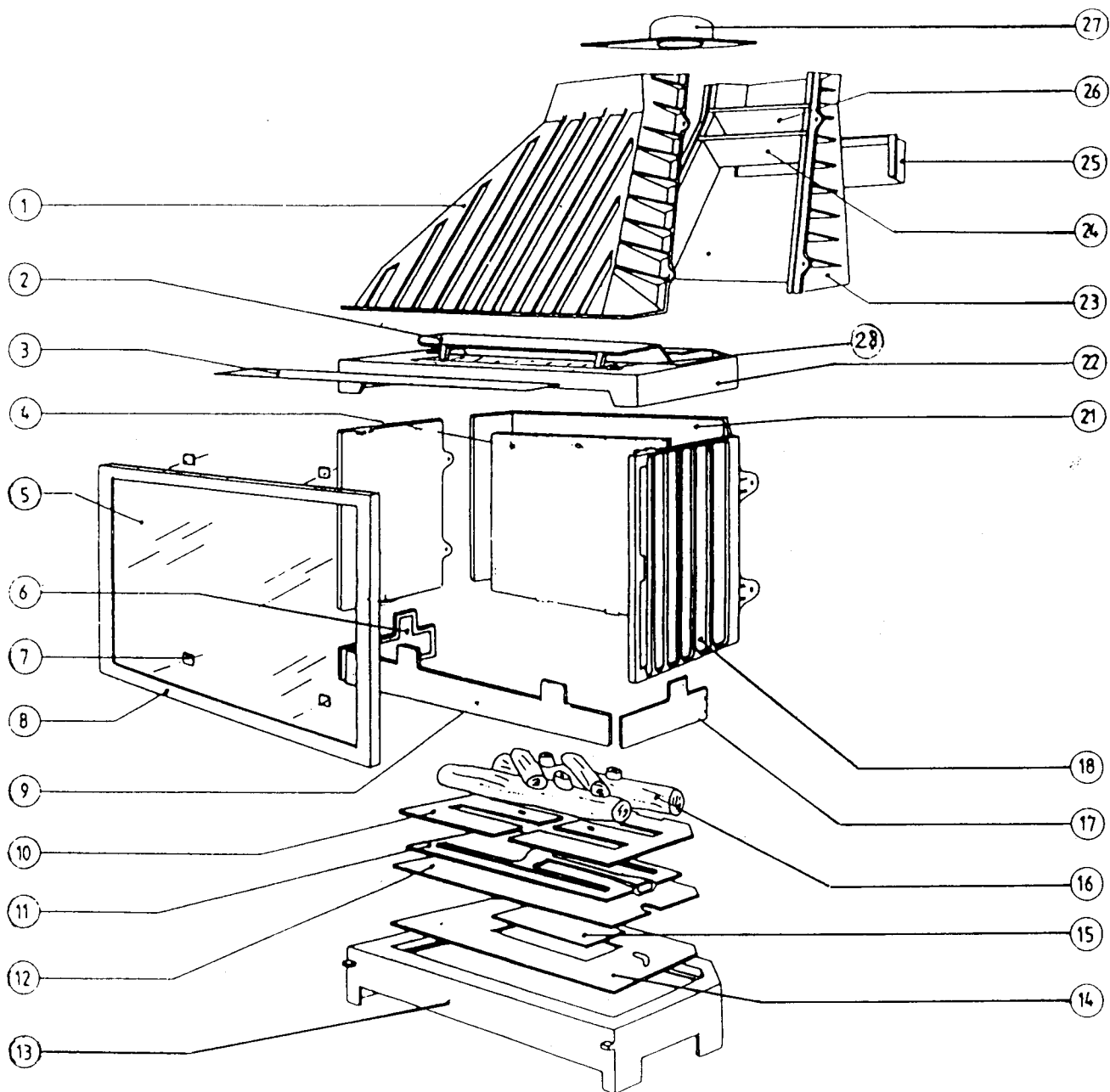
6) Mise en place des bûches : bien prendre garde de ne pas les détériorer : elles sont constituées de matières céramiques fragiles mais ultra résistantes à la chaleur et en longévité. (Positionner les bûches comme indiqué Fig. 9).

Ne pas masquer les sorties de flammes.

7°) - Remise en place de la porte : prendre garde à ce que le joint soit parfaitement en place et appliqué sur la façade.



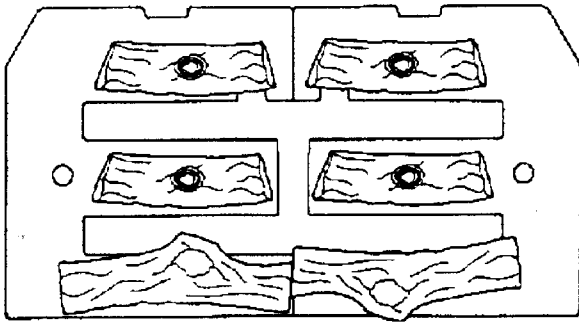
VUE ÉCLATÉE 695 GAZ



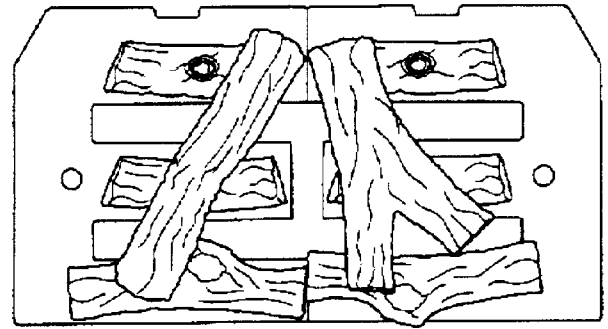
N°	Désignation	Code	N°	Désignation	Code
1	Avaloir avant	695.GAZ.07	14	Plaque support de somposants (seule)	1.5180
2	Défecteur	695.GAZ.12	15	Trappe d'accès	1.4234
3	Tôle fixation porte	4030	16	Bûches (voir nouveau modèle)	-
4	Plaque décor sans logo	695.06.L	17	Chenet droit	695.GAZ.04
5	Vitre façade 641,5 x 447,5 x 4	3834	18	Côté plein D. et G.	692.16
6	Chenet gauche	695.GAZ.05	21	Fond	692.GAZ.08
7	Fixe vitre	3152	22	Collerette	695.GAZ.03A
8	Cadre	695.GAZ.13	23	Avaloir arrière	695.GAZ.06
9	Chenet façade	695.GAZ.02	24	Chicane inférieure	4389.695.GAZ
10	Support de bûche D.et G. réversibles	1.5170 B	25	Boitier arrière évacuation	4340.695.GAZ
11	Brûleur (ensemble)	1.5116/1.5117	26	Chicane supérieure	4388.695.GAZ
12	Ecran protecteur céramique	-	27	Sortie ronde	695.GAZ.08
13	Embase	695.GAZ.01	28	Défecteur avant	695.39.G

PLACEMENT DES BÛCHES

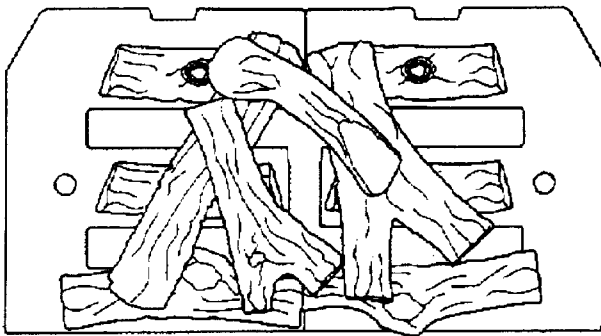
à partir de 06 - 2002



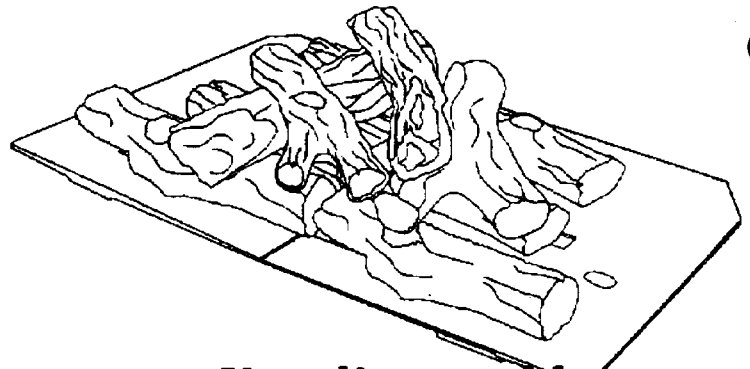
1



2



3



Vue d'ensemble

Fig. 9

Note importante : Les bûches de premier niveau ne doivent pas faire opposition au développement des flammes.

CHOIX DE L'EMPLACEMENT DU THERMOSTAT D'AMBIANCE

Placer le thermostat d'ambiance (ou le programmeur) à une hauteur d'environ 1,50 m, en général dans la pièce où est installé l'appareil, à l'endroit le plus représentatif du lieu que vous souhaitez prendre comme base de confort (éviter les courants d'air et les endroits trop ensoleillés).

BRANCHEMENT EN GAZ PROPANE

Pour fonctionner au propane, il faudra :

- Interchanger l'injecteur fourni dans le colis brûleur.
- Modifier le réglage d'air de venturi : desserrer ou serrer la vis de réglage d'air jusque la limite de décollement des flammes en fonctionnement porte ouverte.
- Vérifier que l'intérieur du venturi est bien propre.
- Vérifier le parfait centrage de l'injecteur.

Votre appareil est toujours équipé pour fonctionner au gaz naturel.

MISE EN SERVICE - ALLUMAGE

Toujours effectuer la mise en service porte ouverte

- Placer tout d'abord le thermostat d'ambiance en position de non demande.
- Ouvrir la vanne d'arrêt et contrôler qu'il n'y ait pas de fuite (utiliser une bombe moussante spéciale ou de l'eau savonneuse . . . Jamais de flamme).
- Brancher la prise de courant ou commuter le contacteur omnipolaire.
- Placer le thermostat en position de demande (régler par exemple 25 °C pour une température réelle de 18 °C).
- Attendre quelques instants, la mise en marche doit se produire environ 20 secondes plus tard.

NOTA : Le premier allumage peut ne pas être réussi, il faut en effet que tout l'air contenu dans les tuyaux soit évacué.

Après 3 ou 4 tentatives, s'il se produit toujours une mise en sécurité, vérifier :

- que l'appareil est bien raccordé à la terre.
- que la flamme d'allumage est bien placée et sollicite la sonde de détection.

Si malgré ces vérifications, il se produit toujours une mise en sécurité, il y a une inversion de polarité. Dans ce cas, inverser à la prise.

- Que le câble H.T. entre l'électrode et le boîtier électronique de contrôle est en bon état.
- Un bon réglage doit permettre l'allumage dès les 2 première étincelles. Dès l'allumage l'étincelage doit s'arrêter

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Les produits de la combustion de gaz ne produisent ni odeur, ni fumée. Il convient donc de s'assurer que les produits de la combustion s'échappent à l'extérieur et non pas dans la pièce.

Vérifier pour cela à l'aide d'un miroir ou d'un morceau de verre qu'il n'y a pas de condensation à la sortie des bouches de la hotte après 15 minutes de fonctionnement.

Si c'est possible, vérifier cette condensation à la sortie de la cheminée.

REMARQUE : Ne jamais faire fonctionner l'appareil si la vitre est fêlée ou cassée.

RÉGLAGE DU THERMOSTAT (Option)

Se reporter à la notice spécifique jointe à l'appareil.

EXTINCTION

Si vous désirez éteindre l'appareil pour une longue période, nous recommandons de fermer la vanne d'arrêt placée sur la canalisation et de débrancher la prise ou de couper le contacteur (l'appareil ferait des tentatives d'allumage chaque fois que la température s'abaisserait au niveau de la demande de température réglée au thermostat).

ENTRETIEN

Pour prévenir tout incident pendant la saison de chauffe, nous vous recommandons de faire vérifier, par votre installateur, le bon fonctionnement et réaliser le nettoyage pendant l'été.

IMPORTANT : avant toute intervention, il est nécessaire de fermer l'arrivée de gaz et de couper le courant électrique.

TABLEAU DES CARACTÉRISTIQUES

Gaz utilisé	Pression	Injecteur	Débit	Puissance
Gaz Naturel	18 m/bar 25 m/bar	Ø 3,05	1300 L/h	10 kW
Gaz propane	37 m/bar	Ø 1,6	860 g/h	10 kW

NOTE IMPORTANTE A L'UTILISATEUR

Lorsque l'appareil aura été mis en service par l'installateur, on sera donc certain que la canalisation est bien purgée.

Une mise en sécurité à l'allumage signifie donc que l'appareil détecte une anomalie.

NE JAMAIS TENTER UN NOUVEL ALLUMAGE AVANT 10 MINUTES,

afin de s'assurer que le gaz libéré à la précédente tentative soit bien évacué et qu'il n'y aura donc pas d'accumulation de gaz.

Si un 2^{ème} allumage était manqué, il faut prévenir votre installateur pour remédier à ce problème.

PIÈCES DE REMPLACEMENT

Si après de longues années le remplacement de certaines pièces s'avère nécessaire : adressez-vous à votre FOURNISSEUR ou à tout PROFESSIONNEL DETENTEUR DE NOTRE MARQUE. Précisez- lui les indications portées sur la TRAPPE DE VISITE SOUS L'ECRAN DE CHALEUR.

En possession des nomenclatures et de toute la documentation technique relative à notre fabrication, celui-ci sera en mesure de vous fournir rapidement toute pièce de remplacement et procéder aux réparations justiciables de ses compétences.

RESPONSABILITÉ

Nous vous rappelons que la responsabilité du constructeur se limite au produit tel qu'il est commercialisé et que l'installation et la mise en service sont sous la responsabilité entière de l'installateur qui devra intervenir selon les règles de l'art et suivant la prescription de la notice.

Afin d'améliorer constamment la qualité de ses produits, la Société GODIN se réserve le droit de modifier ses appareils sans préavis.